

Foire aux questions (FAQ)

Cette foire aux questions (FAQ) est conçue pour aider à remplir la demande de financement.

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1.1	Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?	2
1.2	Qu'est-ce Nexus santé ?	2
1.3	Combien d'argent est disponible ?	2
1.4	Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?	2
1.5	Pouvons-nous faire une demande en 2021-22 si nous avons reçu des subventions lors d'un cycle précédent ?	3
2	ÉCHÉANCIER	3
2.1	Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?	3
3	PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION	3
3.1	Qui peut faire une demande de subvention ?	3
3.2	Comment faire une demande de subvention ?	4
3.3	Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?	4
3.4	Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?	4
3.5	Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien aux TSAF dans ma communauté ?	4
3.6	Quelles activités peuvent être financées ?	5
3.7	Les activités en personne peuvent-elles être financées lors de ce cycle ?	5
3.8	Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?	5
4	ÉTAPES SUIVANTES	6
4.1	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?	6
4.2	Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?	6
4.3	Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidats retenus ?	6
4.4	Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ?	7
4.5	Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ?	7

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pourquoi ce programme de subventions a-t-il été créé ?

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires vise à améliorer les résultats des enfants, des adolescents et des familles affectées par le Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF). Il est reconnu depuis longtemps que les personnes ayant un TSAF et leurs familles ont un accès limité à des programmes et des services de soutien adéquats. Le gouvernement de l'Ontario concrétise ici son engagement à renforcer la capacité de s'occuper et d'améliorer le sort des personnes avec des TSAF en octroyant des subventions modestes, afin de venir en aide aux groupes de soutien pour les familles/proches aidants aux TSAF et de favoriser leur développement. Consultez les [Lignes directrices](#) du programme de subventions pour plus de détails sur les objectifs et sur les dépenses admissibles. Ce financement pour les groupes de soutien aux TSAF provient du gouvernement de l'Ontario.

1.2 Qu'est-ce Nexus santé ?

Nexus santé est un organisme bilingue de promotion de la santé qui collabore avec différents partenaires pour développer des communautés en santé, équitables et florissantes. Nexus santé assiste les prestataires de services qui œuvrent en santé préconception et prénatale, et en développement de la petite enfance. Grâce au financement fourni par le ministère, Nexus santé a créé une formation TSAF provinciale pour les fournisseurs de services et est également responsable du site Web TSAF Ontario (www.new.fasdinfectsaf.ca/fr). Pour plus d'informations sur Nexus santé, veuillez visiter www.nouveau.healthnexus.ca.

1.3 Combien d'argent est disponible ?

Les subventions peuvent atteindre 4 500 \$ par projet accepté pour 2021-22. L'objectif de ce programme de subventions est de financer et d'appuyer les initiatives qui sont en cours, ainsi que d'aider les nouveaux groupes à s'établir afin d'augmenter le nombre de personnes qui en bénéficient. L'acceptation des demandes est basée sur le mérite et non sur le montant demandé.

1.4 Pouvons-nous soumettre plus d'une demande ?

Oui. Une personne peut soumettre des demandes pour plus d'un groupe de soutien aux TSAF, tant que les activités visent différentes catégories de personnes (parents d'enfants ou d'adolescents, adultes avec un TSAF) ou que les groupes couvrent différents lieux géographiques.

1.5 **Pouvons-nous faire une demande en 2021-22 si nous avons reçu des subventions lors d'un cycle précédent ?**

Oui. Nous encourageons les candidats à soumettre des demandes à tous les cycles de subventions, afin d'augmenter le soutien dans leur communauté. Au cours de ce nouveau cycle le candidat peut soumettre de tout nouveaux projets ou présenter les mêmes qui ont déjà des effets positifs auprès des familles/proches aidants de personnes avec un TSAF.

2 **ÉCHÉANCIER**

2.1 **Quel est l'échéancier concernant les demandes de subvention ?**

Échéancier 2021-22 :

- Les personnes et les organisations intéressées peuvent télécharger le dossier de demande de subvention à l'adresse suivante : <https://new.fasdinbotsaf.ca/fr/fasd-support-groups>
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais
- Les candidats doivent envoyer leur demande dûment remplie par courriel au plus tard le **mercredi 26 mai 2021**
- Les candidats seront avisés de la décision prise le **9 juin 2021**
- Un accord juridique devra être signé par les candidats retenus, au plus tard le **23 juin 2021**. C'est à partir de cette date que les fonds seront distribués
- Assurez-vous que les informations concernant le représentant du groupe sont bien indiquées. Cela permettra à Nexus santé de :
 - Confirmer la réception de votre demande de subvention
 - Communiquer avec vous si un détail requiert des éclaircissements
 - Communiquer la décision concernant votre demande, qu'elle soit acceptée ou non

3 **PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION**

3.1 **Qui peut faire une demande de subvention ?**

Les représentants et les organismes suivants peuvent faire une demande de subvention :

- Les personnes non rattachées à une organisation (par ex : parent bénévole)
- Les organisations charitables
- Les organisations à but non lucratif

Les groupes doivent être basés en Ontario. Le financement n'est **pas** disponible pour les organisations à but lucratif.

3.2 Comment faire une demande de subvention ?

Pour faire une demande de subvention, le demandeur doit :

- Soumettre la demande à Nexus santé au plus tard le **mercredi 26 mai 2021**
- Utiliser le formulaire de demande téléchargeable à partir du lien suivant :
<https://new.fasdinfects.ca/fr/fasd-support-groups>
- Répondre à une série de questions et détailler les éléments d'un plan d'action
- Nous encourageons les demandeurs à remplir le formulaire électroniquement et à nous l'envoyer par courriel à : FASDsupport@healthnexus.ca

Consultez les [Lignes directrices](#) du programme de subventions et le [Formulaire de demande de subvention](#) pour plus de détails.

3.3 Qu'arrive-t-il si le groupe de soutien n'a pas encore de nom ?

Le demandeur doit inscrire un nom pour le groupe de soutien aux TSAF dans le formulaire. Si le groupe n'a pas encore de nom, veuillez en trouver un afin de le différencier des autres groupes de soutien aux TSAF. Par exemple, le nom peut inclure la localité ou la catégorie de personnes ciblées : Groupe de soutien aux TSAF de (nom de la ville) ou Groupe de soutien aux TSAF pour (catégorie de personnes).

3.4 Quels sont les incontournables à inclure dans la demande de subvention ?

Pour obtenir du financement, les demandeurs doivent démontrer comment les familles/proches aidants aux TSAF auront un plus grand accès à du soutien dans de leur communauté. Cela peut inclure de consolider des activités existantes ou d'en créer de nouvelles pour les familles, les proches aidants et les personnes avec un TSAF.

De plus, ces activités doivent venir en aide à au moins l'une des catégories de personnes suivantes :

- Les enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adolescents avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidants d'enfants avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidants d'adolescents avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)
- Les familles/proches aidants d'adultes avec un TSAF (ou possibilité d'un TSAF)

3.5 Qu'arrive-t-il s'il existe déjà un groupe de soutien aux TSAF dans ma communauté ?

Les groupes de soutien aux TSAF d'une même communauté sont encouragés à travailler ensemble, si possible. Les groupes dans un même territoire, mais qui s'adressent à une catégorie de personne différente seront traités indépendamment. Par exemple les groupes

dédiés aux francophones, aux autochtones, à des groupes d'âge précis, et autres, pourraient recevoir des fonds. La priorité sera accordée aux communautés où il y a peu ou aucun service.

3.6 Quelles activités peuvent être financées ?

Les subventions doivent servir à des activités comme celles décrites ci-après, sans pour autant être limitées à celles-ci :

- Sessions virtuelles de groupe de soutien
- Enseignement et formation. Cela peut s'adresser aux familles, aux proches aidants et aux individus avec un TSAF à l'aide d'ateliers, de rencontres de groupe hebdomadaires, d'événements uniques, de webinaires, etc.
- L'éducation et la formation des prestataires de services et des donneurs de soins peuvent être incluses pour soutenir la prestation d'activités de groupe
- Création d'un événement portant sur le bien-être des familles : leur montrer comment bien prendre soin de soi et comment accéder aux services de soutien aux TSAF

3.7 Les activités en personne peuvent-elles être financées lors de ce cycle ?

Oui, les activités en personne peuvent être financées. En raison de la pandémie COVID-19, nous vous suggérons fortement d'inclure un plan de secours pour que les activités se déroulent virtuellement ou pour dépenser le financement différemment si nécessaire.

3.8 Quels résultats les activités subventionnées doivent-elles obtenir ?

Les retombées dépendent du type d'activité. Cependant, tous les projets doivent mesurer le nombre de personnes qui ont reçu du soutien. L'objectif est que les remarques positives des participants démontrent que les groupes de soutien aux TSAF améliorent le sort des personnes et des familles. Voici quelques exemples de résultats :

- Les participants se disent satisfaits des activités du groupe de soutien aux TSAF
- Les participants se sentent plus informés, plus compétents et ont plus confiance en leurs capacités grâce aux activités
- Il y a un plus grand soutien de disponible pour les personnes avec le TSAF dans la communauté grâce à ce financement
- Les membres du groupe se sentent moins isolés

4 ÉTAPES SUIVANTES

4.1 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est acceptée ?

Si la demande est acceptée, le responsable en sera avisé le 9 juin 2021. Pour avoir accès aux subventions, un accord juridique devra être signé par le candidat, puis envoyé à Nexus santé avant le 23 juin 2021.

Nous sommes passés aux paiements électroniques, les groupes devront donc pouvoir recevoir un transfert électronique de fonds. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un paiement électronique, veuillez contacter Nexus santé pour discuter d'autres modalités.

4.2 Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande est refusée ?

Malheureusement, les fonds sont limités et nous pourrions ne pas être en mesure de financer tous les groupes de soutien aux TSAF. Les candidats seront avisés de la décision concernant leur demande dans les deux semaines suivant la date limite de réception des demandes.

4.3 Quelles sont les attentes administratives et en matière de rapports pour les candidats retenus ?

En plus de signer un accord juridique, voici les autres exigences auxquelles les responsables des demandes acceptées doivent se conformer :

- Participer au partage entre pairs via des bulletins, et aux réunions de réseautage des représentants de groupe et aux formations provinciales
- Remplir un rapport de mi-parcours et un rapport final à la fin du cycle de financement
- Dans le rapport de mi-parcours et le rapport final, il sera attendu du candidat qu'il fournisse un plan d'action mis à jour incluant :
 - La progression des activités du projet
 - Les démarches mises en œuvre pour conclure les activités (rapport de mi-parcours seulement)
 - Le montant de la subvention dépensé
 - Le nombre de personnes qui ont bénéficié de soutien
 - Des moyens supplémentaires de démontrer que les activités aident (par ex : avec les commentaires des participants et leur niveau de satisfaction)
- Commentaires à recueillir auprès des participants et des représentants de groupe (le candidat et tout autre membre du personnel / bénévole les aidant à diriger le groupe)
- Nexus santé doit être informé le 1 mars 2022 si le groupe ne sera pas en mesure de dépenser la totalité de sa subvention
- Toutes les activités doivent être terminées le **15 mars 2022**
- Toute la comptabilité doit être terminée le **31 mars 2022**
- L'argent non dépensé devra être retourné à Nexus santé

4.4 Est-ce que Nexus santé aidera à la réalisation des activités ?

Le demandeur est responsable de la tenue de toutes les activités du projet en temps prévu.

Nexus santé peut assister le demandeur de plusieurs façons :

- Répondre aux questions et discuter des défis rencontrés par téléphone ou par courriel
- Offrir un forum en ligne par le biais de rencontres virtuelles régulières où les groupes de soutien aux TSAF peuvent s'entraider
- Faciliter l'organisation de webinaires ou de téléconférences sur l'évaluation et la préparation des rapports
- Faciliter des webinaires ou des téléconférences pour encourager le partage de ce qui fonctionne et des domaines à améliorer
- Organiser des événements pour faire du réseautage, pour partager ce que les groupes de soutien aux TSAF font et pour discuter des preuves émergentes et meilleures pratiques
- Fournir des outils et des documents pour orienter les projets

4.5 Avec qui communiquer pour obtenir de l'aide concernant la demande de subvention ?

Pour toute assistance concernant les demandes de subvention, veuillez communiquer avec :

FASDSupport@healthnexus.ca.

ANNEXE

Site Web TSAF Ontario : <https://new.fasdingotsaf.ca/fr/>

Page des groupes de soutien pour les familles et proches aidants TSAF :
<https://new.fasdingotsaf.ca/fr/fasd-support-groups/>

Dossier de candidature :

- Formulaire de demande : https://new.fasdingotsaf.ca/wp-content/uploads/2021/03/SubventionTSAF_FormulaireDeDemande_2021-22.pdf
- Lignes Directrices : https://new.fasdingotsaf.ca/wp-content/uploads/2021/03/SubventionTSAF_LignesDirectrices_2021-22.pdf
- Foire aux questions : https://new.fasdingotsaf.ca/wp-content/uploads/2021/03/SubventionTSAF_FAQ_2021-22.pdf

Mettre sur pied un groupe de soutien aux familles et proches aidants d'une personne avec un TSAF : Guide d'animation : <https://resources.beststart.org/fr/product/j42f-mettre-sur-pied-un-groupe-de-soutien-aux-familles-et-proches-aidants-livret/>